

14-Le président de la République; Le gouvernement:



Le nouveau président de la République

En France, le président de la République est élu pour 5 ans au suffrage universel direct. Les électeurs peuvent être appelés deux fois aux urnes, dans le cas où aucun des candidats n'obtient la majorité absolue des scrutins exprimés dès le premier tour.
La période pendant laquelle un président est au pouvoir s'appelle un quinquennat.



Le palais de l'Élysée

Le Président de la République siège à l'Élysée. C'est lui qui est le représentant du pouvoir exécutif de la nation, c'est-à-dire qu'il fait exécuter les lois de la Nation.
Il négocie et ratifie les traités (accords avec les pays étrangers).
En tant que chef de l'armée, c'est lui qui décide de la guerre et de l'utilisation de l'arme nucléaire.



Le gouvernement français :
Le Président et ses ministres (mai 2012)

Le Président élit son Premier Ministre et choisit avec lui les ministres du gouvernement. Quand l'Assemblée Nationale vote une motion de censure contre le gouvernement, le Premier Ministre doit présenter la démission du gouvernement au président de la République. Tous les mercredis a lieu le conseil des Ministres.